

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit et le trente-et-un août, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 06 septembre 2018 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

### **Compte rendu de la séance du jeudi 06 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit et le six septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Monsieur MARTINEZ Pierre, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur ROUSSEL Stéphane, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés:** Patricia COMBES par Claude BIREAU, Franck DEWYNTER par Marie-Christine LABORIE, Christelle PLATEL par Sylvie MANDRON

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame NEBOUT Janine

### **Ordre du jour:**

#### **1/ Délibérations :**

- **Participation de la commune pour le financement d'un abri bus fourni par Conseil Régional.**
- **Levée du droit de préemption**

#### **2/ Comptes rendus des commissions et syndicat**

- **Sirp**
- **CAB**

#### **3/ Questions diverses**

Les comptes rendus des conseils municipaux des 5 et 14 juillet 2018 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

### 1/ Délibérations du conseil:

- Participation de la commune pour le financement d'un abri bus fourni par le Conseil Régional ( 180906 01)

Monsieur le Maire explique aux conseillers que dans le cadre des travaux d'aménagement de bourg et pour la sécurité des enfants, il est nécessaire de déplacer l'abri Bus en bordure de la RD 128 pour le repositionner en retrait à proximité de la salle des fêtes.

Une demande d'attribution d'un nouvel abri bus a été faite auprès du Le Conseil Régional. Le conseil municipal doit délibérer sur :

- la participation de la commune représentant 10% du prix de l'abri soit 400 €,
- la réalisation d'une dalle dite "d'assise" avant l'installation du mobilier.

Le conseil Municipal après avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- la participation de la commune pour la somme de 400 €,
- la réalisation de la dalle dite "d'assise" avant l'installation du mobilier.

et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces utiles au dossier.

- Levée du droit de préemption en zone U à Postiac ( 180906 02)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a reçu une demande de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant la parcelle

- ZH N°229 et ZH 230 zone UB

Monsieur le Maire propose à son conseil de lever le droit de préemption de cette parcelle.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lever le droit de préemption urbain sur la zone UB pour les parcelles :

- ZH N°229 et ZH 230

### 2/ Commissions et syndicats

**SIRP** : La rentrée scolaire s'est bien passée. 146 élèves dont 71 à l'école de Naujan et Postiac, 22 à Saint Aubin de Branne et 53 à Cabara. Une nouvelle maîtresse, Madame Chabernaude, a pris ses fonctions à Saint Aubin de Branne

**SAP** : Une réunion du syndicat a eu lieu le 23 août pour évoquer la dissolution. Le personnel qui travaille sur les 8 communes (anciennement CdC du Brannais) serait rattaché au CCAS de Castillon et les 7 autres seront réparties sur la commune de Nérigean et de la CdC du Créonnais. Monsieur Dominique Veillefond aborde le sujet relatif à la réserve financière du Syndicat constitué depuis l'ancienne SAP. Monsieur le Maire rencontre M César demain le 7 septembre et en saura un peu plus.

**CAB** : Le marché a été signé le 3 septembre. Le démarrage des travaux est prévu pour le 8 octobre 2018.

L'ordre de service sera donné par le Cabinet AZIMUT : pour la tranche ferme

Place de l'église – route du lotissement clos Emmanuel Roy 96 928.80 TTC  
Route du lotissement – kiosque : 11 228,40 €TTC  
Tranche optionnelle 3 Mobilier : 8 179.20 €TTC  
Ordre au département pour la Partie RD128 : 44 254.80 €TTC  
Soit un total de 160 591.20 € TTC. Pour un budget prévisionnel de 170 000 €

**Fêtes et cérémonies** : Pour le repas des aînés en mars 2019, Monsieur le Maire va contacter les mêmes artistes que l'an dernier pour leur demander de nous présenter un spectacle différent.

**Liste Electorale** : L'entrée en vigueur de la réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales a été fixée au 01er janvier 2019.

Les services de la préfecture nous demandent de proposer un délégué de l'administration qui fera partie des membres de la commission.

Monsieur Stéphane Roussel s'est désigné.

### **3/ Divers** :

Mutuelle Municipale : Suite à l'article paru dans le bulletin municipal de juin 2018, seuls 2 couples ont répondu. Madame Janine Nebout demande que l'article soit reconduit sur le prochain bulletin (décembre 2018).

Un devis pour 2 barnums a été demandé à l'entreprise TOM SANATI.  
3x6m soit 1 260 € pour les 2 barnums. Cet achat semble intéressant. Monsieur le Maire souhaite qu'on en reparle lors d'un prochain conseil.

Le congélateur de la salle des fêtes est tombé en panne, son remplacement est à envisager soit pour environ 300 €. Le conseil approuve cette décision.

Associations : Une réunion d'associations doit avoir lieu rapidement pour la planification des manifestations 2018-2019.